

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 12 juillet. — Le bateau à vapeur *Royal Far* est sur le point de se rendre à Lisbonne, pour conduire don Pedro, son épouse et la jeune reine à Oporto. Il portera à Lisbonne la somme de 100,000 liv. sterl. en espèces et en barres.

— On lit dans le *city article* du *Times* :

« Le bruit que lord Althorp restera au ministère s'est renouvelé. »

— Dans la chambre des pairs, séance de vendredi, le marquis de Londerry, voyant lord Grey à sa place, a demandé s'il était convenable pour la chambre de s'occuper d'un objet aussi important que le bill pour amender les lois des indigènes, sans savoir quels sont les conseillers responsables de la couronne ou si la couronne a en effet des conseillers responsables. Il a donc proposé que les discussions sur ce bill fussent ajournées jusqu'à la formation d'un ministère, à l'instar de ce qu'avait fait la chambre des communes.

Le comte Grey a déclaré qu'il se conformerait à la décision de la chambre, mais qu'il devait convenir qu'il valait mieux d'ajourner le bill à une époque plus favorable.

Le lord chancelier a été d'avis qu'il fallait continuer la discussion.

Le duc de Cumberland, le duc de Wellington, et le comte de Winchelsea se sont prononcés dans le même sens que le marquis de Londouerry.

Après quelques autres débats dans lesquels lord Grey, le comte de Malmesbury et le duc de Richmond ont pris la parole, le comte de Winchelsea a fait la motion que la seconde lecture du bill pour amender la loi des indigènes fût ajournée à quinze jours.

Cette motion est adoptée.

— Des lettres de New-York annoncent que la question des dépôts de la banque en est toujours au même point, mais qu'il vient de surgir une nouvelle affaire qui suscitera au président des embaras non moins graves. Il s'agit d'un rapport de commission relatif à l'administration des postes. Ce rapport signale, dit-on, les abus les plus criants et des prévarications de toute espèce. Les journaux américains blâment beaucoup, à ce sujet, et le général Jackson et ses ministres.

— Dans une des dernières séances de l'assemblée délibérative des Etats-Unis, un des membres du congrès, connu par ses discours interminables, s'abandonnait, comme d'habitude, à toute la prolixité de son éloquence. Le président l'avait déjà plusieurs fois invité à ne pas s'éloigner de la question et à se résumer, sans que l'orateur en eût tenu compte. Poussé à bout et appuyé par les murmures de la chambre, le président le menaça enfin de le rappeler à l'ordre s'il ne cessait de se livrer à ses digressions. L'orateur répondit avec le plus grand sang-froid : *Je ne parle pas pour la chambre, je parle pour la postérité!* — *Si vous continuez, votre auditoire ne peut tarder à venir,* répliqua le président. (*Athenæum.*)

FRANCE

Paris, le 13 juillet. — On lit dans le *Moniteur* : « La suppression des demi-quatrièmes bataillons dans les corps d'infanterie, et des sixièmes escadrons dans les régimens de cavalerie a produit un grand nombre d'officiers à la suite. Les résultats de ces mesures pouvant réagir long-temps encore sur l'effectif des cadres de l'armée, il était indispensable d'assurer l'écoulement de ces officiers avant d'admettre à l'école militaire des jeunes gens qui, dans deux ans, auraient acquis des droits à être nommés sous-lieutenans.

» En conséquence, il n'y aura pas cette année de concours d'admission, mais les droits des aspirans sont réservés pour l'année prochaine. »

— Ce matin, la commission des auteurs dramatiques, élue, comme on sait, par les auteurs eux-mêmes, a fait auprès du ministre de l'intérieur une démarche dont le résultat mettra sans doute un terme à toutes les déclamations.

Ces messieurs ont proposé au ministre de l'intérieur de se charger eux-mêmes de l'examen des pièces avant la représentation, tout en réservant, bien entendu, au ministre, dans le cas où il ne serait pas satisfait de leur verdict, le droit de révision, droit imprescriptible et supérieur à tous les arrangements, puisqu'il résulte de la loi; ces messieurs ont pensé que leur intervention amiable suffirait pour prévenir toute discussion entre les auteurs et l'autorité. Le ministre s'est empressé de se rendre à cette requête. (*J. de Paris.*)

— Nous extrayons du *Temps* de Paris les réflexions suivantes sur la retraite de lord Grey :

» Lord Grey a terminé dignement l'exposé de son ministère en abordant avec candeur les questions les plus délicates, celles mêmes qui avaient trait au népotisme qu'on lui a reproché. La respectueuse attention et les fréquens applaudissemens de la chambre haute, ont dignement répondu à ce dernier éclat jeté par l'illustre ministre sur la fin d'une carrière politique de 50 ans, vouée tout entière au triomphe d'un principe traduit aujourd'hui en fait pour le bonheur du pays.

» Le parti tory se rapetisse et s'efface de plus en plus devant la grandeur et la haute gravité de la conduite de ces hommes qu'il a toujours eus pour adversaires. On a vu lord Wellington lui-même rendre hommage en général aux actes politiques du ministre sortant, et regretter de n'avoir pas pu les appuyer toujours. Un pareil aven sortant d'une pareille bouche est à la fois le plus bel hommage rendu à lord Grey, et la proclamation de la victoire irrévocable du parti whig sur le parti tory.

» Quant à nous, il nous est impossible de voir sans émotion, et nous dirons presque sans envie, ce beau spectacle constitutionnel. Il y a quelque chose de la sévérité antique dans le déploiement de tous ces caractères politiques si pleins de respect pour les formes, si loyalement, si naïvement fidèles à leurs principes individuels, si éloignés de toute intrigue, de tout calcul d'avarice et d'égoïsme.

» La simplicité, le sérieux, le calme de ces scènes parlementaires sans attaques personnelles, sans récriminations, ne ressemblent guère, il faut en convenir, à tout ce que nous avons vu depuis quelques années, soit dans des circonstances analogues, soit dans le cours ordinaire des choses. »

— Il paraît que le rivage africain a un puissant attrait pour les soldats mécontents de servir dans leur régiment; ils savent que tous ceux qui ont subi un emprisonnement sont, en vertu d'un ordre supérieur, envoyés à Alger; aussi, pour y aller, ils viennent devant le conseil de guerre demander la faveur d'une condamnation. Dernièrement un petit tambour, nommé Caron, se retira de l'audience furieux de l'acquiescement qui le renvoyait à son corps.

A la séance d'aujourd'hui comparait un vétéran nommé Rivière, qui, jeune encore, était au désespoir de ne pouvoir obtenir de l'avancement dans la compagnie sédentaire dont il faisait partie. Plusieurs fois il avait demandé son changement, mais le capitaine, qui le connaissait comme bon militaire, tenait à le garder. Rivière conçut alors la pensée de se faire envoyer dans un des régimens qui sont à Alger; en conséquence, il vendit pour un sou une de ses chemises, et en fit lui-même à son capitaine la déclaration, pour être traduit en justice.

Il a été, en effet, jugé par le conseil de guerre, acquitté et envoyé, non pas à Alger, mais à son corps.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— On lit dans *l'Indicateur Bordelais* : On nous transmet quelques détails sur le désastre arrivé à Zuéla, Bergara, Plasencia et Elgoibar, par l'effet de la trombe d'eau dont parlaient hier les lettres de Bayonne. Les malheurs paraissent incalculables; puisque cette trompe a enlevé et détruit plus de 80 moulins, maisons et forges, et environs mille têtes de bétail. On porte à environ 4 ou 500 le nombre de victimes de tout sexe et de tout âge qui ont péri dans ce sinistre. Au petit port de Deva, d'où les eaux se jettent dans la mer, on avait déjà recueilli 58 cadavres, beaucoup de meubles et quantité d'arbres. Les routes sont complètement détruites par les eaux, et chevaux, voitures, voyageurs ont été entraînés, sans qu'il fût possible de leur porter le moindre secours; on cite même un collègue élevé sur le revers d'une côte, qui a été enlevé avec tous les élèves et tous les professeurs qu'il contenait.

— On écrit des Aldudes, le 4 juillet :

« A la nouvelle de l'arrivée de l'armée de Rodil, la junte carliste de Navarre qui réside à Elisondo, a décidé dans sa séance d'avant-hier de faire lever en masse tous les hommes capables de porter les armes, âgés de 17 à 45 ans. Les équipages du général Rodil sont arrivés à Pampelune. »

— On écrit de Chaumont (Haute-Marne) :

« La moisson des seigles et des fromens est commencée depuis quelques jours sur tous les points du département. Partout l'abondance et la qualité de la récolte surpassent l'attente des cultivateurs. Les orges et les avoines promettent également de compenser avantageusement la rareté des fourrages. »

— Les légitimistes du midi célèbrent par des saturnales sanglantes les élections de Marseille. Nous reconnaissons à ces traits les dignes successeurs des Verdets et des Trestallons.

A Aix, ces messieurs ont donné aussi une sérénade à leur député M. Raybaud, ayant le soin de crier *vive le député de la réforme!* et non pas *vive le député légitimiste.* Le système prêché par la *Gazette* y a été formulé en strophes dont nous allons donner un échantillon.

Un nouveau jour luit pour la France

Le peuple a conquis des amis;

Le même drapeau d'espérance

Rapproche deux camps ennemis.

De nos haines fermons le gouffre,

Que l'œil sondait avec effroi

Défenseur du peuple qui souffre,

Va prêcher la nouvelle foi,

Gloire à toi!

Ainsi voilà l'alliance carlo-républicaine mise en vers comme en prose.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 15 juillet. — Les pétitions sont analysées et renvoyées aux diverses commissions qu'elles concernent.

Suite de la discussion du projet de loi sur les céréales.

La parole est à M. Coghen pour faire son rapport sur les divers amendemens déposés dans la séance d'hier.

La section centrale rejette le *minimum* de 16 fr. proposé par MM. Helias d'Haddeghem et Eloy de Burdinne, et adopte celui de 15 francs proposé par M. A. Rodenbach. Elle rejette celui de M. Frison; M. Pirson s'étant rallié à la proposition de M. A. Rodenbach, son amendement devient sans objet.

M. Eloy de Burdinne développe l'amendement n° 32 qu'il a déposé hier avec M. Hélias d'Hudder

M. le ministre de l'intérieur pense qu'il conviendrait de statuer d'abord s'il y aura un *maximum* et un *minimum*, ou bien s'il y aura seulement une augmentation de droit.

M. Lardinois propose un nouvel amendement contenant diverses modifications au tarif.

M. d'Huart, par motion d'ordre, demande que l'on examine d'abord si le froment et le seigle seront soumis à un régime spécial.

M. le ministre de l'intérieur demande que l'on discute séparément les deux questions renfermées dans l'article premier. La première, s'il y aura une augmentation, et quelle sera cette augmentation. La seconde, s'il y aura un *maximum* et un *minimum*.

M. Jullien pense que ce serait au contraire compliquer la question.

M. Meeus appuie la proposition du ministre, comme la plus simple pour arriver à une solution. La chambre adopte cette division.

(Il est 3 heures, la séance continue.)

BRUXELLES, LE 15 JUILLET.

M. le ministre de l'intérieur ayant consulté notre chambre de commerce sur la question de savoir où il serait le plus convenable de faire partir le chemin de fer à Bruxelles, elle s'est prononcée pour le point de départ de l'Allée-Verte et la chaussée de Laeken. D'un autre côté, la régence a émis l'opinion que cette direction était la plus favorable pour le commerce. Ces avis étant conformes à celui de MM. les ingénieurs Simons et Deridder, auteurs des plans, on peut maintenant regarder comme à peu près certain, que le gouvernement donnera la préférence au projet de ses commissaires.

— Le trajet entre Bruxelles et Londres se fait maintenant avec une célérité étonnante. Un voyageur qui est de retour à Bruxelles depuis hier, nous a assuré qu'il avait quitté cette ville le 1^{er} juillet à 7 heures du matin avec la diligence et qu'il était arrivé à Londres, le lendemain matin à dix heures, le bateau à vapeur le Comte de Liverpool, ayant fait le trajet d'Ostende à Londres, en 13 heures.

— La commission d'industrie de la chambre des représentants a envoyé à l'avis des principales chambres du commerce du royaume le projet de loi présenté par M. de Foere, tendant à accorder une protection à notre marine marchande.

— A propos de l'aventure arrivée à une dame anglaise avec son médecin, on lit ce qui suit dans le *Belge* : « On nous assure de bonne part que cette histoire n'est qu'un roman calomnieux. »

— Il est arrivé hier en cette ville, venant de Venloo, sept déserteurs hollandais, l'un a été dirigé sur le 2^e régiment des chasseurs à pied pour y être incorporés, et les six autres sur la frontière de France.

— L'adjudication de l'*Émancipation* n'aura pas lieu, les parties s'étant entendues.

— M. Roussel, professeur à l'université de Louvain, va publier chez Mme. veuve Demat, Mayer et Somershausen, libraires à Bruxelles, des *Essais de droit criminel*, auxquels il travaille depuis longtemps.

LIEGE, LE 16 JUILLET.

BULLETIN.

La discussion sur la loi des céréales n'a clairement établi qu'une seule chose c'est que les propriétaires fonciers veulent que les grains se vendent cher afin que le taux des fermages se maintienne.

Les deux points importants restent sans solution. Vous demandez le prix de 18 francs; par quel moyen vendrez vous à ce prix? Ensuite, y a-t-il nécessité d'y arriver?

Un partisan du projet a fait l'aveu que son adoption n'élèverait pas les prix dans le courant de l'année; que le seul effet de la loi serait d'empêcher une dépréciation plus forte en arrêtant l'introduction étrangère. M. le ministre de l'intérieur avait déjà dit que ce n'est pas l'introduction des grains étrangers qui cause cette dépréciation; mais la fertilité du pays.

Avant cette pensée nous semble trop absolue. La France n'est pas à sa consommation et les droits pro-

tecteurs y élèvent la moyenne des prix au-delà de ce qu'elle est chez nous. L'Angleterre est beaucoup plus éloignée que la France de suffire à sa consommation et ses grains sont infiniment plus chers que les nôtres. Il paraîtrait donc que l'élévation du prix des céréales à deux éléments: que si, en effet, les droits protecteurs peuvent agir sur la hausse, le degré de fertilité d'un pays en est une cause incomparablement plus grande.

Il n'en est pas moins vrai que le ministre a parfaitement indiqué pourquoi le projet ne remplirait pas son but avoué, et que le défenseur du projet est convenu que ce but ne serait pas atteint.

Reste donc toujours la difficulté toute entière? Vous dites que l'agriculture a besoin d'un bénéfice de 33 p. 100 et vous ne pouvez lui en donner un que de 7.

Mais ce besoin existe-t-il réellement? Voilà ce qu'il faudrait commencer par établir? Comme l'a dit M. Meeus « où voit-on des terres laissées en friche? » Et enfin d'autre part est-il bien vrai que l'abondance des récoltes déprécie la production? Si, en 1831 et 1832, elle s'est élevée à 25 p. 100 au dessus de la production moyenne, il en est résulté deux effets simultanés, le même hectare a donné un quart d'hectolitre de plus en quantité et l'hectolitre s'est vendu un quart de moins en argent; mais la somme de bénéfices médiocres sur un plus grand nombre de choses vendues a égalé la somme de bénéfices plus élevés sur un plus petit nombre de choses vendues.

Au milieu de cette obscurité qui environne de toute part l'opportunité du projet, un seul principe est certain, et ce principe sera sacrifié: c'est que le bon marché du pain est une des grandes causes de notre supériorité industrielle.

M. Moreau et C^o qui ont été déclarés adjudicataires pour la construction des ponts à établir sur la Meuse et l'Ourte, se proposent de commencer les travaux immédiatement après que le gouvernement aura ratifié l'adjudication qui a été faite hier. On assure qu'ils espèrent que la plus grande partie des fondemens desdites constructions, pourront être achevés dans le courant de cette année.

Les journaux de Londres du 12 ont apporté la nouvelle importante qui suit: Don Carlos s'est embarqué pour l'Espagne à bord d'un bâtiment à vapeur, armé en guerre; il est accompagné par les officiers qui l'avaient suivi en Angleterre. On assure que ce sont les torys qui ont engagé don Carlos à tenter encore la fortune dans le nord de l'Espagne. On ajoute qu'ils lui ont fourni de l'argent. La guerre civile va donc, selon toute apparence, se rallumer avec plus de fureur dans les provinces insurgées de la péninsule.

— On écrit de La Haye, 10 juillet:

« Le 8 de ce mois est mort à Arnhem le général major Behr, commandant provincial de la Gueldre, chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, 4^e classe, officier de légion d'honneur.

« S. M. la reine de Bavière est arrivée hier à 4 heures de l'après-dîné bord du bateau à vapeur le *Ludovic* à Rotterdam et y est descendue avec toute sa suite à l'hôtel des Pays-Bas.

« Pour ouvrir la souscription des actions dans la société néerlandaise du chemin de fer, on n'attend plus que le retour du lieutenant colonel Bake, qui est parti pour Coblençe, afin d'y faire approuver par le gouvernement prussien les statuts de la société, pour que la souscription puisse aussi être ouverte en même temps dans ce pays voisin.

— Pour l'exécution de la fraction de chemin de fer de Malines à Bruxelles on a dû traiter l'achat des terrains avec trois cent quatre-vingt propriétaires, les transactions sont terminées avec la presque totalité, nous croyons qu'il n'y en a que six à huit qui demandent l'expropriation à l'amiable pour éviter les frais. Jeudi 17 on commence les paiemens et ils seront terminés dans le courant du mois.

— Un correspondant de St-Nicolas envoie les détails suivans au *Journal des Flandres*:

Les ouvriers des communes de Clinge, Kemseke et Stekene qui ont été détenus en Hollande, ont été relâchés et sont rentrés dans leurs foyers le 17 de ce mois, après une détention de 28 jours.

Ces malheureux ne se louent pas du traitement qu'on leur a fait subir. Ayant été arrêtés le matin et conduits directement à Goes, ce n'est que le lendemain à deux heures de relevée et après avoir été jetés dans des souterrains humides, sales et infects, qu'ils ont eu la première nourriture, consistant en une demi-portion de pois, étuvés avec du suif; un de ces malheureux possédait une pièce de cinq sols, avec laquelle il voulait acheter quatre pintes d'eau pour étancher sa soif; cela lui fut refusé par les gendarmes.

Ils étaient logés par quatre dans de petits souterrains de la dimension d'environ quatre pas carrés, dans lesquels ni la lumière, ni le jour n'entraient; on venait seulement nettoyer tous les quatre jours le cachot où ils étaient enfermés. Une seule botte de paille, par quatre hommes, leur a été distribuée à leur arrivée, sans être renouvelée depuis; pendant ces 28 jours de détention, ils n'ont eu d'autre viande que tous les quatre jours, un peu de lard dégoûtant.

Plus de 200 habitans de la commune de Clinge, informés de leur arrivée, étaient sur la frontière, armés de fourches et de bâtons, pour assommer ceux qui devaient y conduire les prisonniers; mais leur escorte, en est restée éloignée de plus de 20 minutes de chemin.

— Plusieurs journaux annoncent que le pape vient de promulguer une lettre *encyclique* où les systèmes politiques et philosophiques de M. de La Mennais sont condamnés à la fois. D'un autre côté, l'*Univers religieux* annonce que des personnes éminentes en savoir et en talens s'apprentent à soutenir les doctrines de M. de La Mennais.

— On écrit d'Anvers, le 13 juillet:

« M. le colonel Guereffe, commandant de place se trouve aujourd'hui en pleine convalescence

— Le 11 courant, comparait devant le tribunal correctionnel de Courtray, le nommé Louis Clément, d'Anseghem, prévenu de bris de clôture et de sévices. Les débats qui eurent lieu à cette occasion offraient matière d'amusement aux rieurs. Le prévenu est acteur distingué de cette commune et quelques jours avant que procès-verbal fut dressé à sa charge, Clément avait à remplir, nous ignorons dans quel drame, le rôle de prince, dans quel rôle, armé d'un énorme sabre, il devait beaucoup agir avec ce terrible instrument. L'acteur était tellement pénétré de son rôle, et si animé par le succès d'un premier début, qu'il sabra et brisa toutes les décorations, et s'étant cru, en effet, prince, il s'empara de deux grands sabres et commença, hors du théâtre une tactique à la don Quichotte. Tout prince qu'il fut, la prison lui fut ouverte, et par suite d'une condamnation, le prince Clément doit rester six jours en ce Louvre grillé. Le théâtre d'Anseghem restera fermé jusqu'à la mise en liberté de son principal acteur.

— Une femme de Thuillies, canton de Thain, passait pour sorcière dans la commune et celles des environs. Faisant un jour quelques commissions en sa qualité de messagère, elle passa par Castillon, canton de Walcourt, arrondissement de Dinant et y entra dans une ferme pour demander l'aumône ou s'y reposer. Peu de temps après, un des enfans de la maison tombe malade et meurt. Sa mort, de suite, est attribuée à un sort jeté par la prétendue sorcière de Thuillies. Depuis cet événement, un autre enfant de la même ferme tombe aussi malade, et pendant sa maladie, de nouvelles commissions appellent encore dans la commune de Castillon la même prétendue sorcière. Elle entre de nouveau dans la maison où elle avait reçu des secours à son précédent voyage; mais dès qu'elle a paru; les apostrophes les plus grossières, les imprécations les plus violentes lui sont adressées; on lui reproche, et la mort de l'enfant et la maladie du second; et il lui est ordonné de défaire, à l'instant même, le sort qui tient au lit celui-ci. Elle a beau protester de son innocence, de son impuissance, elle est sorcière et il faut qu'elle guérisse l'enfant, ou qu'elle périsse dans les flammes. Une espèce de petit bûcher est élevé dans la cour avec quelques fagots; on la place dessus; on l'entoure de gens armés de fourches dont les dents sont dirigées vers elle. Dans cette position, elle reçoit une nouvelle sommation d'anéantir le tour qu'on lui attribue. Sur sa protestation qu'elle est sans pouvoir pour cela

Quelques années avant l'insurrection des nègres à Saint-Domingue, soulevés et secondés par l'Angleterre, en haine des secours que la France avait fournis à la nouvelle-Angleterre dans la guerre de l'indépendance, cette belle colonie française était à son apogée de grandeur et de prospérité. La culture et l'industrie y avaient ramené plus d'or que ses mines n'en fournirent aux avides Espagnols; ce métal y circulait avec activité, et avec lui marchaient le luxe et le débordement des plaisirs. Sous le ciel brûlant du tropique, les passions, naturellement vives, deviennent ardentes, volcaniques, quand la riche-se, qui seule les fait naître, vient leur offrir de nouveaux aliments.

A l'époque dont j'ai à parler, 1778, la passion qui dominait parmi les riches habitans de Saint-Domingue, était celle du jeu. Mais ces jeux où le calcul, où l'adresse neutralisent les chances de la fortune, ne pouvaient suffire à leur sardanapalisme : il fallait de ces jeux où le hasard domine toutes les combinaisons de l'esprit, de ces jeux où l'on s'entasse, s'amoncelle sur le tapis, où un coup de dé ébranle une fortune, où un parti engloutit une grosse somme.

C'était aux dés en effet que les joueurs demandaient des sensations capables de stimuler leurs sens émoussés, et il n'était pas rare de voir une habitation entière, un chargement de nègres, jetés comme enjeu sur le tapis fatal. On lançait sur la table quelque douzaine de dés, on les mêlait, et le joueur en ramassait au hasard, avec son cornet, trois avec lesquels il interrogeait le destin.

Or donc, en 1788, si ma mémoire est fidèle, servait en qualité de capitaine, dans le régiment de Port au Prince, le fils d'un riche sucrier de la colonie. Le capitaine Sévrey avait vingt-cinq ou vingt-six ans, et, quoique placé à la tête d'une fortune colossale, par goût, il avait embrassé le métier des armes. Il n'avait point de rivaux pour le maniement de l'épée, point pour l'adresse au pistolet; toutelois brave jusqu'à la témérité, il n'abusait point de son funeste savoir, et faisait en général beau jeu à ceux qui osaient se mesurer avec lui; mais heureux jusqu'à l'insolence, il avait à peine reçu dans ses nombreux duels quelques égratignures, et avait déjà laissé une longue trace de sang dans la société. Quoique possédant d'honnêtes qualités, Sévrey était plus redouté qu'aimé, car sa franchise, sa droiture, ne pouvait racheter l'impétuosité de son caractère et son funeste penchant au duel.

Est-il besoin d'ajouter qu'il était joueur ?

Un soir, dans une des maisons publiques, lieu de rendez-vous des joueurs au Port au Prince, des habitans s'amusaient à *gourdailler* jusqu'à ce que la société fût réunie en nombre suffisant pour animer le jeu. Dans ces tripots, on appelait *gourdailler* jouer simplement des *gourdes*, c'était, comme on dit vulgairement, peloter en attendant partie. Un officier de marine française, capitaine de frégate, qui se trouvait depuis quelque temps dans la colonie, entra dans ce moment dans la salle de jeu et se rendit directement, pour se rafraîchir, au buffet disposé à l'extrémité de la salle. En passant près de la table où l'on jouait, il donna un coup-d'œil et aperçut quelques pièces d'argent devant les joueurs.

— Qui fait le jeu ? s'écria une voix.

— Moi, répondit le capitaine de frégate (dont le nom m'est échappé).

Il vint alors nonchalamment jeter son coup de dé, puis retourna au buffet achever son verre de limonade, pendant que les autres joueurs continuaient la partie.

— Commandant, vous avez gagné, lui cria Sévrey, qui était un des joueurs, ramassez les enjeux.

Et il poussa vers son heureux adversaire plusieurs sacs d'or.

A la vue de cette somme énorme, l'officier français qui croyait n'avoir risqué que quelques gourdes, recula d'étonnement; puis repoussant le tas d'or qu'on lui présentait :

« Je croirais manquer à la délicatesse, si je m'appropriais cette somme comme l'ayant loyalement gagnée. Je dois vous déclarer, messieurs, qu'en faisant le jeu, je pensais avoir à risquer qu'une médiocre somme que j'avais aperçue sur la table. Je ne veux donc ni ne dois regarder cet or comme le mien. »

— Prenez-le, monsieur, lui dit le capitaine Sévrey; il est si bien le vôtre que vous auriez payé si vous aviez perdu.

— Vous vous trompez, si vous avez cette pensée : je ne croirais pas mon honneur engagé en refusant d'acquitter une dette que je n'aurais pas contractée, et l'engagerais par conséquent en m'emparant d'une somme que je n'ai pas gagnée.

— Vous auriez payé, M. le commandant, reprit Sévrey en élevant la voix et appuyant sur le mot, vous auriez payé, c'est moi qui vous le déclare.

Il y avait dans le langage et surtout dans le ton du capitaine une pensée de provocation qui n'échappa point à l'officier de marine; aussi celui-ci répondit-il d'un ton plus amer, et bientôt il fut trop tard quand les amis des deux joueurs voulurent s'interposer pour prévenir une fâcheuse collision.

Chacune des parties se regarda comme si profondément insultée, que tout tempéramment à leurs griefs respectifs devint impossible et un duel inévitable.

— Monsieur, dit Sévrey à son adversaire, ne voulant point avoir sur vous l'avantage que me donnerait l'adresse que l'on me connaît au pistolet et à l'épée, je dois vous offrir une partie plus égale. Un pistolet chargé va être apporté à l'instant, et le hasard, un coup de dé, va décider lequel de nous brûlera la cervelle à l'autre.

— Accepté.

Un mouvement d'horreur agita toute la société; quelques personnes se retirèrent en frémissant, ne voulant pas être témoins du drame sanglant qui s'appêtait; les autres, animés d'un sentiment de brutale curiosité, resserrèrent le cercle autour des joueurs qui, assis en face l'un de l'autre, et séparés par une table large de quatre pieds, attendaient que tout fût disposé pour le duel.

Tandis qu'une tierce personne chargeait l'arme fatale en présence de Sévrey et de l'officier français, un silence de mort régna dans l'assemblée, et ce calme ne fut interrompu que

par quelques paroles sans aigreur échangées entre les adversaires, qui seuls paraissaient avoir conservé leur sang-froid dans ce moment tragique. Quand le pistolet fut prêt, chacune des parties le prit et examina s'il était en bon état; puis on le déposa sur la table où deux poignées de dés s'éparpillèrent. Chacun en ramassa trois avec son cornet. Il fut décidé que l'officier français jeterait le premier ses dés.

Il agite donc d'un main ferme le cornet qui allait rendre pour lui un oracle de vie; il lance les dés que suivent avidement sur le tapis les regards de tout le cercle muet.

— Onze!

« C'est beau jeu, commandant, dit Sévrey, en suspendant son coup de dé; les chances sont pour vous. Ecoutez-moi : si le hasard vous favorise, comme il semble le promettre, pas de pitié ni de merci pour moi; car je vous le déclare ici, sur mon honneur, vous n'en devez pas attendre de moi, si j'ai plus beau jeu que vous. Je tiens pour un lâche celui qui de nous deux épargnera l'autre. »

— « Jouez, monsieur, je n'ai pas besoin de vos impertinentes remontrances pour savoir ce que j'ai à faire. »

Sévrey, un sourire ironique sur les lèvres, balote les trois cubes d'ivoire qui, après avoir parcouru trois rayons un peu divergens, s'arrêtent, et donnent *quins en rasle*.

Le cercle s'ouvrit aussitôt, en bourdonnant du côté de l'officier français qui, se trouvant isolé en face de son ennemi, favorisé du sort le leva et prit l'attitude ferme d'un homme de cœur.

— Votre vie m'appartient, monsieur, lui dit Sévrey, en jetant le cornet, et en saisissant le pistolet; recommandez votre âme à Dieu.

« Eh! monsieur tirez donc, répliqua l'officier français en mettant la main sur son cœur, tirez! Un honnête homme est toujours prêt à mourir... »

Il n'eut pas le temps d'achever... La balle de Sévrey lui avait fracassé la tête, et avait fait voler la cervelle sur les curieux glacés d'horreur.

Après ce duel affreux où, dans l'opinion générale, tout le tort fut attribué à Sévrey, cet officier, déjà redouté de ses concitoyens, leur inspira un profond sentiment de répugnance. Évité avec soin par tous les gens de biens, il rendit à ses concitoyens haine pour haine, dédain pour dédain; et lorsque l'insurrection de Saint-Domingue éclata, il se jeta dans les rangs ennemis, où il combattit en chef, sous les ordres du général anglais Maitland. Là il fit preuve plus d'une fois non-seulement d'une bravoure extrême, mais d'une grande habileté en stratégie. Ce fut à lui que les insurgés durent presque tous leurs succès jusqu'au dernier combat, dit des *ivois*, près de Tiburon, où il fut tué d'une balle dans les reins, au moment où la victoire se déclarait pour lui.

(Souvenir d'un ancien habitant de Saint-Domingue.)

VILLE DE LIÈGE. — Logemens militaires.

Le compte du receveur municipal relatif aux indemnités de logemens militaires pendant l'année 1833, devant être élargé incessamment, on invite les habitans qui auraient des billets de logement non acquittés pour cet exercice, à se présenter chez ledit receveur avant le 10 août prochain afin d'en toucher le montant.

Passé ce délai ils ne pourraient plus être payés. Liège, le 14 juillet 1834.

Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 15 juillet.

Naissances : 5 garçons.
Décès : 3 garçons, 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir Jean Joseph Renard, âgé de 32 ans, domestique, rue Féronstrée; célibataire. — Marie Elisabeth Bleser, âgée de 48 ans, rue en Bois, épouse de Nicolas Joseph Bertrand. — Marie Anne Joseph Driane, âgée de 24 ans, journalière, rue Terre en Béche, épouse de Lambert Thomas Warlet

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE. Demain jeudi HARMONIE à 6 heures. 219

BAL CHAMPETRE au WAUX-HALL, sur Avroy, à Fragnée, dimanche et lundi, 20 et 21 courant. Mardi 22, CONCERT suivi de DANSES. 220

Une PLACE DE CHANTRE au lutrin étant vacante à l'église Cathédrale, ceux qui désirent obtenir cet emploi, peuvent se présenter au concours qui sera ouvert dans ladite Cathédrale le 28 courant, à quatre heures de relevée, munis de bons certificats.

A mérite égal, un ecclésiastique sera préféré. 216

PREMIERS HARANGS nouveaux, au *Morlane*, rue du Stockis

POUDRE XYRIOPHILE.

L'inventeur de cette poudre d'une supériorité incontestable, supériorité reconnue par un grand nombre d'habitans de cette ville, ne s'est décidé à la mettre dans le commerce que par suite des vives instances qui lui ont été faites et après s'être assuré de l'insuffisance de celles connues sous les noms des pâtes métalliques minérales, etc., etc.

Cette poudre présente un double résultat non obtenu jusqu'à ce jour; elle adoucit le tranchant du rasoir, en même temps qu'elle dispense à jamais de le faire repasser.

Dépot chez GILLON-NOSSANT, au Pont-d'Ile, n° 32. Prix de la boîte : 1 fr. 50 cent. 195

le feu est mis aux fagots, la flamme s'élève autour d'elle; embrâse ses vêtements, qui, étant heureusement de laine, en partie, ne font que rôtir sans jeter de flammes. A plusieurs reprises, poussée par d'affreuses douleurs, elle cherche à s'élançer hors du feu; mais, chaque fois, le cercle infranchissable de fourches l'y repousse. Enfin, épuisée par sa torture, elle tombe sans connaissance, et ses bourreaux la jettent sur le grand chemin : un fermier charitable, ou plutôt simplement humain, chez lequel elle parvint à se traîner, la ramena chez elle sur un chariot. On craint vivement pour ses jours. La justice informe.

— D'après des lettres de Madrid, il paraît que l'enfant don Francisco de Paula sera président de la chambre des proceres. Il a été aussi question d'élever à cette dignité Martinez de la Rosa; mais cela paraît moins probable aujourd'hui.

— Les cortès de Lisbonne vont s'occuper, immédiatement après leur séance d'ouverture, de la nomination d'un régent et de la désignation d'un époux pour la jeune reine. Il paraît hors de doute que le régent sera don Pedro, et que l'époux sera le frère de l'impératrice.

Les progrès de l'opinion libérale en Suède sont extrêmement remarquables depuis quelques temps. Une feuille de Stockholm publie le contenu des pétitions qui viennent d'être présentées par le baron d'Aukarswård à l'expédition de la chambre royale, cette feuille ajoute que l'immense quantité de signatures qui les couvrent appartient presque entièrement à des personnes de distinction, à des personnes qui ne sont point employées, et en partie à la totalité de la bourgeoisie des villes. 31 de ces pétitions sont toutes à peu de chose près de la teneur suivante :

« Roi très-puissant et très-clément!

« Les circonstances sociales des temps passés ont amené des constitutions d'états qui chez presque toutes les nations de l'Europe où il a été permis au peuple de prendre part à la force législative, ont formé la base de la représentation populaire.

« Ces circonstances ont cessé. Les corporations ont été forcées de fléchir peu à peu devant les états, d'après les principes de ces derniers. L'homme est né pour être citoyen, et il n'avait été envisagé que comme membre du rang social qu'il occupe.

« On a cependant tenté jusqu'à présent de plusieurs parts de maintenir la constitution d'états, sans considérer que l'ordre social d'où elle tire son origine et avec lequel elle était en rapport n'existe plus, et qu'enfin la racine qu'elle avait prise jusqu'à présent dans les mœurs, dans la manière de penser et dans les autres circonstances de l'existence des autres peuples, manque, de sorte qu'elle ne subsiste plus que comme un reste vide et pesant d'un degré de civilisation déjà suranné.

« C'est comme tel que s'est fait aussi sentir la représentation des Etats au peuple suédois. Il n'est pas rare que l'intérêt des corporations ait su prévaloir devant celui de la nation. Les embarras du commerce qui entravent les progrès, le désordre dans les finances qui nuit au droit de propriété, l'inégalité dans les charges publiques qui épuisent la masse des contribuables, tout cela prouve que le bien général est resté caché derrière des influences individuelles. On en est même venu au point que la publication d'une réunion des Etats du royaume dans les provinces a excité plus de craintes que d'espérances, et qu'elle fait plutôt prévoir des dépenses que des économies. Le peuple suédois s'est longtemps trompé, sur la véritable source de ses souffrances; au lieu de changer la forme fondamentale de sa participation au pouvoir législatif qui se développerait avec plus ou moins de forces, selon les progrès du gouvernement, la conviction est généralement établie que l'on ne peut espérer d'entrer dans la voie des améliorations et d'y faire des progrès surs et solides, tant que le peuple continuera à exercer sous la forme d'Etats, sa participation au pouvoir législatif; nous considérons donc non-seulement comme un droit légal, mais encore comme un devoir en notre qualité de citoyens et de sujets, de faire part à V. M. de cette conviction généralement partagée par la majorité des Suédois loyaux et bien pensans. V. M. peut en croire le témoignage que sur l'honneur et la foi nous déposons ici.

« Nous exprimons un vœu général pour le bien de la patrie en suppliant très-respectueusement V. M. de vouloir bien daigner, en vertu du principe admis par la loi fondamentale accorder au peuple suédois une représentation avantageuse et plus conforme à l'état actuel de la société.

« Pleins de la plus grande confiance, nous en abandonnons la constitution à la sagesse de votre majesté. Notre intention n'a été que d'attirer l'attention de V. M. sur l'opportunité de ce changement et nous sommes persuadés que V. M. ne méconnaîtra pas l'intention première de notre représentation qui est d'écarter les dangers qu'amène dans un état la conservation d'institutions trop vieilles.

« Nous sommes avec le plus profond respect, la fidélité et le zèle le plus sincère, très-puissant et très-clément roi, de V. M. Les très-humbles et très-fidèles serviteurs et sujets. »

